

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 AOUT 2015

Présents : Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Mme BOLLAND-BOTTY, Echevins,  
Mr J. CLIGNET, Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme M.-E. DHEUR, Mr L. OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE, Mr. M. LUTHERS, Mme F. HOTTERBEEEX-van ELLEN, Mme A. XHONNEUX-GRYSON, Mr A. HEBERT, Conseillers,  
Melle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

En présence de : Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusées : Mme S. PHILIPPENS-THIRY, Mme H. VAN MALDER-LUCASSE.

L'assemblée compte 16 membres.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE**

1. *Approbation du procès-verbal du 25.06.2015*
2. *Communications*
3. *Arrêtés de police*
4. *F.E. de SAINT-ANDRE – Budget 2015 - Approbation*
5. *F.E. de BOMBAYE et DALHEM – M.B. 1/2015 - Approbation*
6. *F.E. de BERNEAU, DALHEM, FENEUR, NEUFCHATEAU, SAINT-ANDRE et WARSAGE – Budgets 2015 – Approbation*
7. *Statut pécuniaire des agents communaux – Modification – Insertion des échelles A1 et A2*
8. *Enseignement communal primaire – Création des cadres temporaires – Seconde langue et projet langue*
9. *Conseil communal des Enfants – Modification du règlement d'ordre intérieur*
10. *Marché public de travaux – Mesures provisoires de stabilisation et sécurisation du clocher de l'église de BOMBAYE – Prise d'acte*
11. *Marché public de travaux – Déménagement du terrain communal rue Colonel d'Ardenne à NEUFCHATEAU pour l'installation des modules préfabriqués – Musée du Fort – Prise d'acte*
12. *Marché public de travaux – Aménagement d'un tronçon d'accotement rue Joseph Muller à WARSAGE*
13. *Marché public de travaux – Placement d'un nouveau point d'éclairage public Avenue des Prisonniers à WARSAGE*
14. *Marché public de travaux – Aménagement d'espaces existants entre les parties maternelle et primaire de l'école de NEUFCHATEAU*
15. *Marché public de travaux – Réparation et stabilisation des murs longeant la limite ouest de l'école de NEUFCHATEAU et travaux connexes*
16. *Marché public de travaux – Installation de caveaux préfabriqués dans les cimetières de BERNEAU, DALHEM et WARSAGE*
17. *Octroi de subsides 2015 – Service ordinaire – Congrès provincial de la fédération des directeurs généraux communaux de la Province de LIEGE – Service extraordinaire-*

- Création d'un terrain synthétique Football Club de WARSAGE – Construction de vestiaires Rugby Club de BERNEAU
18. Octroi d'un subside annuel au Patro de BERNEAU et au Patro de DALHEM – Conventions
  19. INTRADEL – Passage des intercommunales à l'impôt des sociétés – Substitution des communes pour le paiement des taxes régionales UVE (Unité de Valorisation Energétique) et CET (Centre d'Enfouissement Technique)
  20. Voiries communales – WARSAGE – rue Louis Schmetz – Modifications – Déplacement tronçon du sentier vicinal n° 28 et déclassement tronçon du sentier vicinal n° 34 en vue de son aliénation – Aliénation du tronçon déclassé du sentier vicinal n° 34
  21. Acquisition tronçon chemin vicinal n° 9 à BERNEAU, Al Male Voye (rue de Maestricht) pour l'euro symbolique pour incorporation dans le domaine public communal
  22. ASBL Basse-Meuse Développement – Renouvellement adhésion année 2015
  23. Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis (TTIP) – Conséquences sur les entités locales – Motion
  24. La Régionale Visétoise d'habitations SCRL – Représentation de la Commune au Conseil d'Administration – Désignation d'un nouveau candidat administrateur

\*\*\*\*\*

#### **Point 1 : Approbation du procès-verbal du 25-06-2015**

- Vote : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 7 NON

#### **Point 2 : Communications**

**France Hotterbeex intervient comme suit :**

Concernant le point 2.2 : communication lettre de l'ORPSS : elle nous apprend que l'affiliation au 2ème pilier sera effective à partir du 1er avril 2015 et pas au 1er janvier comme prévu mais que la Commune peut verser une contribution de rattrapage pour les 3 premiers mois de 2015 : allez-vous le faire ?

Marie-Catherine Jansen : oui c'est ce qui est prévu et indiqué au budget.

#### **Point 3 : Arrêtés de Police**

Pas de commentaire.

#### **Point 4 : Fabrique d'Eglise de SAINT-ANDRE – Budget 2015 - Approbation**

- Vote : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)

#### **Point 5 : F.E. de BOMBAYE et DALHEM – M.B. 1/2015 - Approbation**

- Vote (Bombaye): OUI à l'unanimité
- Vote (Dalhem) : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)

**Point 6 : F.E. de BERNEAU, DALHEM, FENEUR, NEUFCHATEAU, SAINT-ANDRE et WARSAGE – Budgets 2015 – Approbation**

- Vote (Berneau) : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)
- Vote (Dalhem) : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)
- Vote (Feneur) : OUI à l'unanimité
- Vote (Neuchâteau) : OUI à l'unanimité
- Vote (Saint-André) : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)
- Vote (Warsage) : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 6 OUI + 1 abstention (France Hotterbeex)

**Point 7 : Statut pécuniaire des agents communaux – Modification – Insertion des échelles A1 et A2**

**France Hotterbeex intervient comme suit :**

Vous nous demandez de créer les grades Administratifs A1 et A2 pour l'engagement d'un chef de bureau. Il y a à la commune un chef de service administratif au grade C3.

Pourquoi cette différence surtout en considérant le coût :

C3 : 17.175,56 à 25.748,45 €

A1 : 22.032,79 à 34.226,06 €

A2 : 23.785,39 à 35.903,46 €

Soit de 5.000 à 10.000 € de plus sans compter les cotisations sociales qui vont augmenter en conséquence.

Comment justifiez-vous cette différence ?

Arnaud Dewez justifie cette différence par l'urgence et la qualification supérieure (que ne détiennent pas les employé(e)s déjà en poste) de ce futur chef de bureau qui sera engagé pour un 4/5 temps, ce qui engendre un montant de salaire moins important.

**France Hotterbeex** : Vous nous proposez d'adapter le statut pécuniaire mais dans les statuts administratifs, voir article 67, le niveau A n'est pas prévu, cela doit aussi être adapté, les conditions à remplir doivent être détaillées (dans les dispositions particulières) pour que l'ensemble du personnel administratif de même qualification puisse postuler à ce niveau ! Ne doit-on pas prévoir aussi le niveau B, ou est-il possible de passer de C à A directement ?

Madame Lebeau s'est informée auprès de la tutelle : celle-ci répond qu'il n'est pas obligatoire de transposer ce texte vu l'urgence mais qu'il faut l'envisager pour l'avenir.

**France Hotterbeex** ajoute que les employées actuelles devraient avoir la possibilité d'évoluer tandis que **Joseph Cloes** a le sentiment que le personnel communal est exclu.

Arnaud Dewez répète que le personnel actuel ne possède pas les compétences pour ce poste, **Joseph Cloes** remarque que ce poste est prévu pour quelqu'un en excluant tous les autres.

Arnaud Dewez ne répond pas et fait procéder au vote.

**France Hotterbeex** : De plus vous avez fait un avis de recrutement pour un échelon D6 aussi pour l'urbanisme, que devient ce recrutement ?

Le Collège : ce recrutement tient toujours, il faut remplacer deux personnes à l'urbanisme.

- Vote : Majorité : 8 OUI / Renouveau : 1 OUI (Alexandre Hébert) + 6 NON

**Point 8 : Enseignement communal primaire – Création des cadres temporaires – Seconde langue et projet langue**

**Loïc Olivier intervient comme suit :**

En 2011, il y avait eu une discussion au sujet de l'enseignant «native speaker», bien que ce n'était pas prévu dans l'annonce de recrutement quid dans les faits à l'heure d'aujourd'hui?

Ariane Polmans répond que le recrutement s'est opéré sur d'autres bases accessibles à des enseignants bien formés.

**Loïc Olivier** : Vous parlez de l'engagement d'un agent ; or, dans l'avis de recrutement, vous demandez 2 mi-temps, ne faudrait-il pas changer la délibération dans ce sens ?

Ariane Polmans répond que la délibération tient compte du cadre qui est un temps plein. Pour des questions d'organisation et d'intégration, il est préférable de choisir deux mi-temps en lieu et place d'un temps plein même si cela revient un peu plus cher.

Avez-vous eu des candidats ?

Ariane Polmans : oui, il ya 3 candidates.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 9 : Conseil communal des Enfants – Modification du règlement d'ordre intérieur**

Ariane Polmans explique qu'il convient d'élire les enfants des 5<sup>ème</sup> années primaires pour deux années scolaires aux fins d'assurer un meilleur suivi pour certains projets. José Clignet approuve et donne quelques explications.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 10 : Marché public de travaux – Mesures provisoires de stabilisation et sécurisation du clocher de l'église de BOMBAYE – Prise d'acte**

Le début des travaux est prévu pour le 20 ou 21 septembre 2015.

Arnaud Dewez espère que l'église rouvrira ses portes début octobre. Les travaux définitifs pourraient être subsidiés y compris par l'Evêché. La FE accepterait peut-être de vendre certains terrains. Il est évident que les travaux représentent un coût trop important pour la Commune.

Il apparaît que l'étude de stabilisation a coûté plus cher que les travaux à réaliser pour sécuriser le clocher.

**Point 11 : Marché public de travaux – Déminage du terrain communal rue Colonel d'Ardenne à NEUFCHATEAU pour l'installation des modules préfabriqués – Musée du Fort – Prise d'acte**

**Francis DELIEGE intervient comme suit :**

Mon intervention est motivée par la sécurité des ouvriers.

1: Sur le terrain communal, deux zones distinctes sont délimitées.

La première zone, définie comme interprétable, est la plus grande et logiquement une plus grande quantité de masses métalliques y a été détectée.

La deuxième zone est définie comme non interprétable, c.-à-d. qu'à cause de l'influence magnétique du bunker, du mur anti-char et des pieux, certaines zones de la parcelle ne peuvent pas être interprétées.

Sur cette zone, le travail de recherche a consisté à ce qu'un homme équipé d'un détecteur de métal indique au grutier où il devait racler par petites épaisseurs successives.

Finalement, c'est un terrassement au contour assez mal défini mais de +/- 20 m x 10 m avec un appendice de +/- 5m x 7 m sur une profondeur de +/- 1 mètre qui a été réalisé, les terres excavées étant mises en tas sur le pourtour.

C'est sur cette zone qu'il est prévu d'implanter les modules.

La surface des modules est de 21m x 9m + 10m x 9m selon le plan suivant (montrer le plan)

Le terrassement réalisé pour rechercher les bombes ne correspond pas très bien à cette surface.

Il faudra encore creuser pour qu'il y ait correspondance et pour les tracés des tuyauteries d'évacuation et des raccordements ainsi que pour les chemins d'accès.

J'en conclus qu'on n'a pas la certitude que tout danger mortel est écarté pour les travaux qui restent à réaliser par les ouvriers communaux ou par ceux d'une firme extérieure.

Je propose qu'un opérateur de BomBe soit présent lors de la réalisation de ces travaux.

2. Comme indiqué au point 11 de ce conseil, le collège a décidé de passer un marché de travaux avec la SPRL BOM-BE Interleuvenlaan 62 à 3001 LOUVAIN pour la réalisation de travaux de déminage du terrain communal ainsi que les terrassements pour l'implantation des modules préfabriqués pour le musée du fort.

Vous nous demandez de prendre acte pour cette dépense, mais à ce jour l'égalisation (le terrassement) du terrain pour accueillir la dalle de béton qui supportera les modules n'est pas terminée. Ce travail est-il compris dans la dépense que vous nous demandez d'approuver. ?

Francis Delière demande que son intervention figure au PV.

Marie-Catherine Janssen répond que la firme égalisera le terrain sans montant supplémentaire (on aimerait le croire).

- Vote sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 8 NON / Renouveau : 7 OUI

**Loïc OLIVIER intervient comme suit :**

Nous nous étonnons de plusieurs choses :

Ils n'ont eu le rapport que le 14/07 et donc il n'y a pas eu de conseil en juillet, c'est vrai que c'était long d'attendre fin août pour prendre la décision.

Il est prévu que l'argent soit pris sur le budget ordinaire, cela ne devrait-il pas être de l'extraordinaire?

Le déplacement des modules avait été budgétisé sur l'extraordinaire.

Madame Lebeau confirme que ce montant sera bien prélevé sur l'extraordinaire.

**Point 12 : Marché public de travaux – Aménagement d'un tronçon d'accotement rue Joseph Muller à WARSAGE**

**Francis DELIEGE intervient comme suit :**

Un trottoir en pavés de béton du n° 73 au n° 85 nous est présenté.

Effectivement par rapport au grattage de route, il n'y a pas photo (voir par exemple l'accotement du côté droit de la route vers Bombaye juste après le tennis).

La question que je me pose est la suivante, avez vous un plan d'implantation des trottoirs que vous allez encore réaliser sur l'entité ?

En passant en revue les villages de l'entité, les réalisations de trottoirs par la Commune à Bombaye sont inexistantes ainsi qu'à Mortroux, Dalhem, Feneur et Aubin.

A Berneau : 300 m sont réalisés.

A St André : la presque totalité du quartier de Chenestre a été réalisée.

A Warsage : Impossible d'estimer car la longueur est trop importante et je n'étais pas en possession d'une roulette de mesure.

Les oubliés attendent une réponse...

**Francis Delière** demande que son intervention figure au PV.

Josette Bolland répond que si les trottoirs courent seulement du n°73 au n°85 c'est pour des raisons budgétaires. Si elle récupère un peu d'argent sur un autre tronçon, certains trottoirs pourraient se voir allongés. « Si les trottoirs ne sont pas réalisés partout c'est parce qu'il faut des sous ».

Arnaud Dewez énonce que certains villages ont des trottoirs, d'autres des écoles...

- Votre sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 8 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 13 : Marché public de travaux – Placement d’un nouveau point d’éclairage public Avenue des Prisonniers à WARSAGE**

- Vote sur ce point : OUI à l’unanimité

**Point 14 : Marché public de travaux – Aménagement d’espaces existants entre les parties maternelle et primaire de l’école de NEUFCHATEAU**

**Francis DELIEGE intervient comme suit :**

Je lis dans le rapport des pompiers que le bâtiment ne contiendra pas de cuisine, mais dans le cahier des charges n° 4 art 58, des matériaux de cuisine sont prévus.

Alors, y a-t-il cuisine ou pas ?

Pour les pompiers, le risque de feu est évidemment plus important s’il y a une cuisine.

Je demande que mon intervention apparaisse dans le procès verbal du conseil.

Marie-Catherine Janssen répond qu’il est juste possible de réchauffer. Il ne s’agit pas à proprement parler d’une cuisine qui d’ailleurs n’est pas subsidiée.

- Vote sur l’intervention de Tarzan au PV : Majorité : 8 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur ce point : OUI à l’unanimité

**Point 15 : Marché public de travaux – Réparation et stabilisation des murs longeant la limite ouest de l’école de NEUFCHATEAU et travaux connexes**

- Vote sur ce point : OUI à l’unanimité

**Point 16 : Marché public de travaux – Installation de caveaux préfabriqués dans les cimetières de BERNEAU, DALHEM et WARSAGE**

- Vote sur ce point : OUI à l’unanimité

**Point 17 : Octroi de subsides 2015 – Service ordinaire – Congrès provincial de la fédération des directeurs généraux communaux de la Province de LIEGE – Service extraordinaire- Création d’un terrain synthétique Football Club de WARSAGE – Construction de vestiaires Rugby Club de BERNEAU**

1. concernant le congrès provincial :

**Loïc Olivier intervient comme suit :**

Je m’étonne que dans le courrier, il est dit que le congrès est annuel et pourtant je ne me rappelle pas que nous ayons voté cela les années précédentes.

Aviez-vous eu des demandes les années précédentes mais classées sans suites?

La directrice générale répond que la Commune a déjà donné des subsides précédemment. Elle remercie le Conseil au nom de ses collègues.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

2. concernant le terrain synthétique du Football Club de WARSAGE :

**Francis DELIEGE intervient comme suit :**

Estimation des travaux 832.000 €

Promesse ferme du Ministre Collin	538.440 €
Subside maximum de la commune	160.000 €
Apport du FC Warsage	40.000 €
Total	738.440 €

La différence entre l'estimation des travaux de 832.000 € et le total des apports est de 93.560 € trop peu : d'où vont-ils venir ?

Francis Delière demande que mon intervention apparaisse dans le procès verbal du conseil.

Léon Gijssens répond que le terrain sera quadrillé et vendu en parcelles. La durée de possession de ces parcelles est à déterminer. Il faut voir ceci comme un investissement.

**Martin Luthers intervient comme suit :**

Qu'en est-il de la réunion avec les « dirigeants » des différents clubs de la commune pour trouver une entente pour partager le synthétique ?

Réponse : l'octroi du subside est lié à la convention avec les autres clubs de football et celui de rugby, une réunion a déjà eu lieu. Discussions sur les possibilités d'utilisation par tous les clubs.

- Vote sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 8 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

3. Rugby coq mosan : installation de sanitaires.

**Francis Delière intervient comme suit :**

J'ai constaté sur le plan qu'il n'y était pas indiqué le volume de la citerne de récupération des eaux usées, ni l'existence d'un trop plein sur cette même citerne.



J'en conclu, une obligation de la faire vider par une firme agréée et non de pomper le contenu vers la Berwinne qui coule à quelques mètres.

Arnaud Dewez : nous donnons juste un subside, c'est à eux de gérer cela.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 18 : Octroi d'un subside annuel au Patro de BERNEAU et au Patro de DALHEM – Conventions**

Ariane Polmans explique qu'il y a déjà un subside pour les couts et qu'il convient de soutenir tous les mouvements de jeunesse de la Commune.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 19 : INTRADEL – Passage des intercommunales à l'impôt des sociétés – Substitution des communes pour le paiement des taxes régionales UVE (Unité de Valorisation Energétique) et CET (Centre d'Enfouissement Technique)**

Arnaud explique que la présente délibération n'a aucune incidence financière dans la mesure où le mécanisme de la substitution n'entraîne aucune majoration des sommes déjà versées à INTRADEL. Il s'agit d'une subtilité légale utilisée pour éviter de payer l'impôt des sociétés au Fédéral.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 20 : Voiries communales – WARSAGE – rue Louis Schmetz – Modifications – Déplacement tronçon du sentier vicinal n° 28 et déclassement tronçon du sentier vicinal n° 34 en vue de son aliénation – Aliénation du tronçon déclassé du sentier vicinal n° 34**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 21 : Acquisition tronçon chemin vicinal n° 9 à BERNEAU, Al Male Voye (rue de Maestricht) pour l'euro symbolique pour incorporation dans le domaine public communal**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 22 : ASBL Basse-Meuse Développement – Renouvellement adhésion année 2015**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 23 : Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis (TTIP) – Conséquences sur les entités locales – Motion**

Le Bourgmestre dit que les amendements proposés par Renouveau (que nous avons envoyés à l'avance) sont acceptés, il propose que

## **France Hotterbeex lise le texte final des points amendés :**

Le Conseil,

Vu .....

Considérant l'article 9 du mandat de négociation qui inclut ...

.....

Après en avoir délibéré ;

Statuant

Le Conseil communal :

Art 1er : affirme ses craintes que le projet de Traité de Partenariat Transatlantique puisse constituer une menace pour nos démocraties communales, notamment en matière économique, sociale, sanitaire et environnementale ;

Art 2 : appelle les autorités compétentes et concernées (la Commission européenne, le Conseil de l'Union Européenne, le Parlement européen, le Gouvernement fédéral, des Régions et des Communautés, la Chambre des Représentants, et les Parlements des Régions et des Communautés) à un engagement fort pour aboutir à un accord ambitieux et équilibré qui vise l'émergence d'un nouveau modèle de développement axé sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens ;

Art 3 : demande aux autorités compétentes de soutenir de façon constante une position selon laquelle les acquis de l'Union européenne dans des domaines tels que l'environnement, la sécurité sociale, les droits des travailleurs, la santé, la protection des consommateurs, la protection des données personnelles, l'agriculture, la sécurité alimentaire, le bien-être animal et les services publics ne sont pas négociables;

Art 4 : demande aux autorités compétentes d'insister sur son attachement au principe de l'exception culturelle et au respect absolu de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;

Art 5 : demande aux autorités compétentes de veiller à ce que les services publics et d'intérêt général soient absolument préservés du projet de traité, à l'instar de ce qui est prévu dans l'article 19 du mandat de négociation ;

Art 6 : demande aux autorités compétentes de s'opposer fermement à toute clause de règlement des différends entre les investisseurs et les Autorités publiques qui porterait atteinte, directement ou indirectement, au droit de réguler des États, Régions et Communes. Ces litiges entre investisseurs et autorités publiques doivent être soumis aux principes et contrôles démocratiques et seront traités dans la transparence par des juges professionnels et indépendants, nommés par les pouvoirs publics, en audience publique, et qui comportera un mécanisme d'appel, dispositif qui garantira la cohérence des décisions de justice et le respect de la compétence des juridictions de l'Union Européenne ;

Art 7 : demande aux autorités compétentes de s'assurer que les négociations et les futurs débats puissent avoir lieu dans une plus grande transparence et avec une meilleure communication auprès des citoyens européens.

Art 8 : demande aux autorités compétentes de plaider pour l'organisation d'un référendum européen sur l'accord final.

Art 9 : demande aux autorités compétentes d'informer les communes du déroulement des négociations.

Art 10 : de transmettre la présente motion aux autorités compétentes ...

La directrice générale propose une petite modification de l'article 6 pour une meilleure compréhension.(texte final sur [www.dalhem.be](http://www.dalhem.be))

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 24 : La Régionale Visétoise d'habitations SCRL – Représentation de la Commune au Conseil d'Administration – Désignation d'un nouveau candidat administrateur**

La candidature de Loïc Olivier est très bien accueillie et sa désignation votée à l'unanimité.

**Loïc Olivier intervient dès lors comme suit :**

Je vous remercie pour votre confiance. Lorsque je serai entré en fonction et que j'aurai eu l'autorisation de la RVH, je ferai un point sur la situation de la RVH dans notre commune.

Il est prévu qu'une copie de la délibération me soit envoyée, une copie électronique me suffit amplement.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS POST-CONSEIL :**

**Francis Deliège intervient comme suit :**

1. Au conseil communal du 24/4/2014, point 13 : Réalisation de clôtures pour l'école de Dalhem : m'étant rendu avec autorisation au hall des travaux, j'ai constaté un nombre trop important de carrés de 50 mm qui venaient d'être déchargés, le camion étant toujours sur place, je ne me suis pas permis de poser des questions.

Après 3 mois, j'ai demandé à voir la facture de cette livraison à l'administration communale.

En comparant ce qui devait être commandé et ce qui avait été livré, nous avons constaté une petite faute de frappe.

La commande prévue et approuvée par le Conseil était de 18,15 m de carré de 50 mm et la commune en a commandé 181,5 m suite à la mauvaise position de la virgule.

La somme des 30 longueurs de carrés de 50 mm s'élèvent à 876,16 € tva comprise.

Sans la virgule mal placée la somme à payer aurait été de 87,61 €. La différence étant de 788,55 €, je vous demande la régularisation de cette affaire au prochain Conseil.

Tarzan obtient la mise en conformité des PV mais le Collège pointe maintenant du doigt le fournisseur. C'est lui qui aurait remis une offre erronée dont personne ne se serait rendu compte !!!

2. Au Conseil communal du 27/11/2014, point 11 : Pose nouvelle alarme et caméras : m'étant rendu au hall des travaux accompagné de Madame Janssen, je me suis de nouveau rendu compte d'une anomalie.

Le 27/11/2014, nous avons voté pour l'installation de caméras de type dôme et je constate sur place des caméras d'un autre type.

N'étant pas un spécialiste des prises de vues, je serai d'accord d'accepter ce genre de caméra si c'est mieux pour la commune.

Néanmoins je vous demande la régularisation au prochain Conseil de cette modification par rapport au cahier des charges approuvé par le Conseil.

On nous affirme qu'il s'agit de caméras plus performantes !!!

3. Qu'en est-il du chantier coté gauche de la route Bombay Dalhem ?

Léon Gijssens explique qu'il s'agit d'un projet de mobilité douce réalisé par les ouvriers communaux.

#### **Martin Luthers intervient comme suit :**

Où en est l'avancée du dossier sur le casino de Warsage ? Un bon nombre de dalhemois nous pose la question...

#### **France Hotterbeex intervient comme suit :**

Au Collège du 09-06, vous parler de la suppression pure et simple de l'éclairage du chemin du Thier du Moulin à Dalhem, qu'en est-il ?

M-C Janssen : c'est en effet ce qui est prévu.

**France Hotterbeex** : c'est dommage car ce chemin est fort fréquenté même le soir, c'est mieux s'il reste éclairé.

Au Collège du 23 juin, vous décidez de passer un marché pour l'installation d'une solution WIFI au sein de l'administration : pouvez-vous me dire quand cela sera fait et pour qui ce WIFI sera-t-il accessible ?

Arnaud Dewez : c'est un projet, les détails doivent encore être défini, on vous tiendra au courant.

(mail de l'administration communale du 21/09 : Suite à votre demande lors du dernier Conseil communal, je vous informe que la commande pour l'installation du WiFi a été transmise à CIVADIS.

Je ne connais pas encore la date de l'installation. Le WiFi sera accessible à tous.)

### **Aurore Gryson intervient comme suit :**

Avez-vous entendu parler du concours organisé par la Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats, appelé à élire l'Arbre de l'année 2015 ?

J'ai pour ma part été informée du sujet en prenant connaissance d'un article paru dans la presse le week-end dernier dont je vous livre les principales lignes :

« La Fondation wallonne pour la conservation des habitats organise un concours du plus bel arbre de Wallonie et de la Région bruxelloise. Les particuliers ou les communes sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 27 septembre minuit. Un prix de 2.500 euros sera remis au gagnant sous la forme de bons pour la mise en valeur de l'arbre (traitement par un arboriste professionnel, l'aménagement des abords de l'arbre). A l'issue du concours, le lauréat participera à la version européenne de l'événement auquel la Wallonie s'associe pour la première fois.

... Le concours du plus bel arbre européen a pour but de « mettre en valeur de vieux arbres comme une partie importante du patrimoine naturel et culturel digne de notre attention particulière et de notre protection » peut-on lire sur le site du concours.

Le président de la Fondation, Eric Speeckaert, explique ceci : C'est important de sensibiliser les gens aux arbres, c'est un symbole de la vie dont on se préoccupe peu sauf quand ils sont menacés ».

Au niveau national, 6 arbres seront sélectionnés par le jury de la Fondation, sur la base de différents critères : la beauté, la taille, l'âge, mais surtout l'histoire de l'arbre... »

Après avoir lu cet article, j'ai forcément pensé à l'Appelboom, ce vieux Tilleul, datant probablement du 15e siècle, situé à la limite de Warsage et d'Aubel et classé comme arbre remarquable depuis 1964.

Dans la foulée, ne découvrant aucune information sur le site, j'ai adressé un mail à la Fondation aux fins d'obtenir toutes les informations utiles quant au concours, documents que je tiens à votre disposition.

Après ce bref exposé, partagez-vous la même envie que moi, à savoir inscrire l'Appelboom à ce prestigieux concours, qui ne coûtera rien à la Commune mais pourrait lui rapporter bien plus que 2.500,00 € ?

La majorité s'est réjouie de la proposition d'Aurore et l'accepte à l'unanimité !

Le dossier sera introduit en temps utile et nous serons tenus informés du suivi.  
(Mail de l'administration communale du 23/09 :

Election du plus bel arbre de Wallonie :

Bonjour,

Le dossier susvisé est passé au Collège communal d'hier qui a décidé d'inscrire l'Appelboom au concours du plus bel arbre de Wallonie.

Bien à vous.)

\*\*\*\*\*